L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 JUIN 1881. 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 21 JUIN 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—trois terrains sis dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Remparts, Toulouse et Bourgogne, avec les bâtisses et améliorations.—Aussi, un autre terrain borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St-Pierre.

Par D. B. Morphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins—faïence, verrerie et terre jaune.

Bulletin Européen.

Arrivés par la malle du Nord, nos journaux européens vont jusqu'à la date du 5 juin.

En France, la polémique à propos des deux modes de scrutin a repris plus violente que jamais. De retour à Paris après le vote du Sénat rejetant le projet voté par la Chambre, on avait pensé que M. Gambetta prendrait la parole au sujet de la proposition de M. Barodet demandant la révision de la constitution. L'occasion était offerte au président de la Chambre de se venger du Sénat en demandant quelques modifications à l'élection de ce corps qui fait échec aux projets de la majorité de la Chambre. M. Gambetta s'est abstenu de prendre la parole, mais son journal, la "République Française", a parlé pour lui. Ce journal a vertement blâmé le Sénat de se mettre ainsi en conflit avec la Chambre des députés, et il a laissé entrevoir qu'une modification profonde serait apportée à son mode d'élection. Du reste, il en appelle au peuple qui tranchera le différend aux prochaines élections générales.

Cette affaire sur le mode de scrutin divise la presse républicaine. Cependant les journaux qui exercent le plus d'influence par la hauteur de leur rédaction, le "Journal des Débats," le "Temps," le "Voltaire," le "XIXe Siècle," le "Rappel," la "République Française" soutiennent le scrutin de liste qui a contre lui quelques journaux obéissant à l'impulsion qu'ils reçoivent de M. Jules Simon et de quelques autres adversaires de M. Gambetta, et toute la presse intransigeante, légitimiste et impérialiste.

Le vote du Sénat contre le scrutin de liste résulte de la coalition de toutes les oppositions contre la République et d'une fraction peu considérable des amis de la République. C'est une grave responsabilité qui pèse sur ces derniers, dit un journal partisan du projet de M. Bardoux.

Les adversaires de M. Gambetta avaient fait courir le bruit qu'il se présenterait dans trente circonscriptions électorales, donnant ainsi une sorte de preuve de l'accusation qu'ils portaient contre lui de viser à la dictature. Une dépêche que nous publions dans une autre colonne annonce que M. Gambetta a formellement déclaré, dans un banquet, que son nom ne paraîtrait que dans une seule circonscription. Du reste, son insuccès devant le Sénat ne le décourage pas. "Quand un travail a été entrepris sans succès, a-t-il dit, il doit être repris avec une nouvelle ardeur."

La lutte est donc engagée entre la majorité républicaine de la Chambre des Députés et les coalisés multicolores du Sénat; lutte fâcheuse qui peut avoir de graves conséquences si, tiraillé en sens divers, le peuple appelé à résoudre la question, se laisse diviser entre les adversaires en présence.

Cependant l'assurance est grande du côté de la majorité de la Chambre sur le résultat définitif.

Un journal constatait que, d'après les journaux de Rome, les dispositions hostiles de l'Italie envers la France ne faisaient que s'accentuer. Un correspondant écrit de Rome que l'agitation ne se produit qu'à la surface sans racine dans les masses avides d'ordre et de paix. Un malheureux événement arrive fort à propos pour fournir une arme nouvelle aux ennemis de la France en Italie. Nos lecteurs ont lu dans nos dépêches télégraphiques ce qui s'est passé à Marseille. Des sifflets partis d'un club italien—les Italiens sont au nombre de 50 mille à Marseille—ont accueilli le retour de Tunisie d'un régiment qui venait de débarquer. Il s'en est suivi des scènes de désordre qui ont recommencé le lendemain et dans lesquels trois personnes auraient été tuées. Ces faits malheureux vont ranimer une polémique qui allait s'affaiblissant, et la France comptera un adversaire de plus sur la frontière de l'est.

Le président du club italien nie que des sifflets soient partis de l'établissement occupé par le club; il ajoute même que s'il eût connu l'arrivée des troupes venant de la Tunisie, il eût arboré le pavillon national italien.

Une enquête judiciaire se poursuit sur ce déplorable événement.

L'Angleterre poursuit en Irlande le cours de ses évictions et de ses arrestations qui avivent la surexcitation des esprits. Le caractère de la lutte dégénère. Le soldat anglais est chargé d'une pénible besogne. Est-ce possible de considérer comme permanente une réforme inaugurée sous de pareils auspices ?

Il y a cinquante ans, une révolte éclata aussi en Irlande. Il s'agissait du refus de payer la dîme au clergé protestant. De nombreuses rencontres entre les agents du gouvernement et les paysans se produisirent dans tout le sud de l'île. La force encore une fois l'emporta, mais au prix de combien d'existences. L'Angleterre ne redoute-t-elle pas que ces scènes se renouvellent ? Ce que O'Connell fit alors ne peut-il pas être répété par M. Parnell ?

Les troubles actuels de l'Irlande sont la conséquence de l'avidité de l'aristocratie anglaise qui a dépouillé à son profit ses anciens propriétaires du sol. Toute faute entraîne après elle son propre châtiment.

Si les nihilistes se préparent dans l'ombre à reprendre le cours de leurs attaques contre le Czar et ses conseillers, la police de ces derniers ne reste pas inactive. Une dépêche annonce qu'elle vient de saisir deux sacs en caoutchouc remplis de dynamite sous un des ponts du canal Catherine. Ces sacs contenaient aussi des fusées. Décidément la Russie est lancée dans la voie révolutionnaire. La lutte entre le pouvoir et ses adversaires s'accentue chaque jour plus atroce que jamais. Le monde est effrayé des moyens employés par les deux partis. Il y a de la sauvagerie dans ces agissements de part et d'autre. On entrevoit, dans un avenir très rapproché, une série de catastrophes dont l'humanité n'aura pas à se réjouir et qui ne sont plus de notre temps.

Le carbonarisme, pendant une période de plus de 30 ans, n'a pas eu recours aux moyens inhumains. Le nihilisme, venant des steppes de la Russie, a des allures plus brutales. Il procède le feu et le poison à la main.

M. de Bismarck s'obstine à traiter le parlement allemand avec un sans façon qui déplaît fort aux membres de la représentation nationale qui ne marchent pas d'accord avec le chancelier. Voici quelques mots prononcés par un représentant allemand caractéristiques des allures despotiques du grand chancelier: "Que penserait le conseil fédéral, si un jour, à propos d'un de ses projets, nous lui tournions le dos et le laissions seul dans la salle, comme il nous a fait vendredi, et encore aujourd'hui."

La Corruption.

On a dit que les peuples n'ont que le gouvernement qu'ils méritent. Nous pensons au contraire que la plupart des peuples valent mieux que leur gouvernement. Ici, aux Etats-Unis, cette dernière vérité n'est-elle pas très appréciable? Est-ce d'en haut ou d'en bas que procède cette corruption contre laquelle proteste en vain l'opinion publique? Il suffit qu'un conflit d'ambition s'élève entre les hommes les plus haut placés pour qu'aussitôt des accusations de prévarication partent des deux parts. Ni M. Blaine, ni le Président lui-même n'ont trouvé grâce devant leurs adversaires. Le comité d'enquête qui s'occupe, à Albany, du brocantage des votes soit pour la nomination d'un sénateur, soit pour obtenir le passage d'un bill, révèle d'étranges mœurs. Le Lobby est une profession exercée même par des sénateurs d'Etat. Non seulement, ils ne repoussent pas la qualification de l'obbyistes, mais ils s'en font gloire. Ce sont des corrupteurs par excellence, intermédiaires entre l'acheteur d'un vote, et le représentant qui se vend. Ce métier est accepté par nos mœurs. Il est productif et exige une certaine aptitude. Aussi est-il entouré de quelque considération par ceux qui estiment l'habileté au-delà de la probité.

Depuis que la lutte est engagée entre M. Conkling et l'administration fédérale des révélations de nature à compromettre bon nombre d'employés fédéraux ont été livrées à la publicité. L'avocat-général se prépare, dit-on, à poursuivre les coupables. L'affaire du Star Route figure au premier rang de ces extorsions criminelles. Il faudrait l'emploi d'une légion d'avocats-généraux si l'on voulait poursuivre tous ceux qui, ayant le sac à leur disposition, n'ont pas craint d'y puiser.

L'opinion publique applaudit à ce réveil de la justice contre la corruption qui s'étend sur toutes les administrations comme une lèpre immonde.

A Albany, dit un journal du nord, s'il ne s'agit pas de prévarications, il est question plus que jamais de corruption et d'une corruption éhontée. L'enquête semble démontrer, en effet, que non seulement la loi n'est qu'un mot vide de sens, pour bon nombre de politiciens, mais que la conscience de certains hommes publics est une denrée facilement négociable.

Il existe à Rome une prison, lieu historique, célèbre entre tous, où Jugurtha mourut de faim, et que les touristes ne manquent jamais de visiter quand ils vont voir les curiosités du passé romain. La prison mamertine où périt celui qui avait si vigoureusement reproché aux Romains la vénalité de leurs chefs est vide, maintenant. S'il fallait emprisonner ceux qui reprochent, à si juste titre la corruption de leurs mœurs politiques à certains politiciens des Etats-Unis, combien faudrait-il de prisons mamertines dans le seul Etat de New-York ?

Espérons que si les prisons s'ouvrent ici, ce ne sera pas devant les dénonciateurs de la corruption et de la prévarication, Jugurtha était un ennemi de Rome, corrupteur lui-même, et qui connaissait le prix de la conscience de chaque sénateur. Mais il ne serait pas impossible, pour peu que l'avocat-général voulut bien y prêter la main, de purger l'administration du pays de ces vampires qui en dévorent la substance la plus précieuse.

Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite de M. de Saint Ange, correspondant spécial de l'*Evening Express* de Rochester (New-York), accompagné de son secrétaire, M. N. Remillard. M. de Saint Ange visite en ce moment le sud des Etats-Unis d'où il adresse à son journal des lettres dans lesquelles il lui fait part du résultat de ses observations. Il restera quelque temps à la Nlle-Orléans, puis il ira au Mexique, pays fort curieux à étudier depuis un an, et qui, entré franchement dans la voie des réformes, paraît dans un avenir prochain appelé à de grandes destinées.

Le charbon.—Le charbon continue ses ravages dans le village de la Terre-aux-Bœufs. La mortalité est grande parmi les animaux et cette mortalité s'étend jusqu'à Versailles.

Plantation Maspéro, 3 morts, 1 malade.

A Gentilly, 7 mules ont péri dans une seule écurie.
M. France Derby, 1 mulet.
M. Dumas, 3 mules et 2 vaches.
J. E. Vlavant, 8 animaux.
M. Joe, une mule, une vache.
A Lafayette, une mule, une vache.
Mme Oser, 2 mules.
M. Isaac, 2 mules, une vache.

L'Union Française.—On verra par un avis inséré plus loin que le Conseil de Direction de l'Union Française offre ses remerciements aux personnes qui ont envoyé des contributions à la distribution de secours que l'Union compte faire, le 14 juillet, aux Français nécessiteux. Nous applaudissons à la pensée qui anime cette estimable organisation de bienfaisance. Si l'on doit faire beaucoup pour la gloire, rien n'empêche qu'on ne fasse beaucoup aussi pour la charité, laquelle a ses droits en toute circonstance.

Vente de journaux—Nous appelons l'attention des lecteurs de journaux, dans le cinquième district, sur le dépôt établi par M. Millard F. White, à l'intersection des rues Villeré et Patterson, devant le dock de la marine à Alger, pour la vente des journaux. On y trouve beaucoup de revues, de feuilles à sensation, avec les journaux les plus renommés de l'Est et tous les journaux de la Nlle-Orléans, y compris l'*Abeille*. M. White, qui nous est connu depuis longtemps, est fort entreprenant. Il a acheté les droits et les intérêts de tous les dépôts de même sorte, situés en cet endroit et les a remplacés par un établissement unique sous le nom de *Bijou News and Stationery Emporium*, et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne un grand succès, car nous savons qu'il met une grande importance à se procurer les feuilles les plus intéressantes et les nouveautés les plus estimées. Nous devons ajouter qu'ayant retenu le service d'un certain nombre de personnes, il se charge de faire transporter à domicile et sans frais les journaux de ceux qui ont souscrit comme abonnés à son dépôt. M. White est très actif et d'une grande ponctualité. Ses abonnés d'Alger peuvent compter sur son exactitude.

North American Review.—Voici l'énoncé des articles que contient le numéro de cette revue pour le mois de juillet:

"Present aspects of the Indian problem" par Carl Schurz;
"The religious conflicts of the age" par A Yankee Farmer;
"The power of public plunder" par James Parton;
"The common sense of taxation" par Henry George;
"The cost of cruelty" par Henry Berg;
"A study of Tennyson" par Richard Henry Stoddard.

La maison P. Werlein doit l'accroissement de sa réputation à l'immense supériorité des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple backing around the tuning pin) les met à l'abri de toute concurrence. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Librairie Française.—Cet établissement, tenu par M. H. Billard, au coin des rues Chartres et Bienville, outre son assortiment ordinaire qui est immense, reçoit toujours des œuvres extraordinaires et pleines d'intérêt. Nous citerons le traité des accouchements de Cazeaux, l'officine de Dorvault, le Formulaire magistral de Bouchardat, la médecine des familles de St-Vincent, et beaucoup d'autres ouvrages qui ont une grande réputation. On sait encore que la maison Billard a l'agence générale de tous les journaux français et qu'elle reçoit des abonnements pour lesquels des primes gratuites sont accordées. Elle reçoit encore des abonnements à la lecture et se charge de toutes sortes de travaux de reliure.

Le chemin de fer de Carrollton.

M. Bayle, président de la compagnie du chemin de fer de Carrollton, et M. Allain Eustis, membre du Bureau de direction, ont présenté au Conseil de ville, réuni en comité général, les pièces relatives à la charte de la compagnie. Peu de mots nous suffiront pour faire comprendre combien la situation de la compagnie est forte, et combien, par conséquent, il serait difficile de la part du Conseil de faire prévaloir le système d'après lequel la dite charte expirerait en 1883.

En premier lieu, ce n'est pas la ville qui accorda ce droit de passage, c'est l'Etat, et simultanément une donation de 120 pieds de large fut faite par les propriétaires des terres à travers lesquelles la route devait passer. En sorte que les deux routes qui flanquent le terrain neutre, depuis la rue Tolédano jusqu'à Carrollton, appartiennent à la compagnie.

Le privilège du passage fut accordé pour 50 ans, mais deux ans après la concession, c'est-à-dire en 1835, il fut étendu à 25 ans de plus, par un amendement qui créait une banque avec cinq branches et cela dans le but de procurer des capitaux aux campagnes. C'est alors que la compagnie fonda la Banque de Carrollton qui devait prêter $300,000 à l'Etat et $200,000 à la ville, moyennant quoi la compagnie aurait le privilège exclusif de prolonger sa voie ferrée jusqu'au Bayou Sara.

Ce chemin n'a pas été fait, mais en 1836 un autre amendement en dispense la compagnie et lui réserva tous ses autres droits et franchises, pourvu qu'elle payât diverses sommes très considérables et pourvu que dans les 10 années subséquentes la compagnie construisît un quart au moins du dit chemin de fer. Ces sommes furent payées exactement, et si le chemin de fer ne fut pas prolongé, cela vint de cette crise financière qui fit tomber une dizaine de banques sur les 16 qu'il y avait alors à la Nlle-Orléans.

La Banque de Carrollton résista longtemps, mais elle fut emportée à la fin, comme les autres, après avoir été épuisée par les fortes sommes qu'elle avait dû payer conformément à sa charte. Mais si elle n'existait plus comme compagnie de banque elle existait encore comme compagnie de chemin de fer, et l'opinion suivante fut exprimée à ce sujet par Isaac T. Preston, avocat général en 1845.

"Il m'a paru que sous la 7e section de la loi de Banque, approuvée le 5 février 1842, le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, avait le droit de liquider ses affaires de banque et d'abandonner son privilège de banques, tout en retenant sa charte comme compagnie de chemin de fer, avec tous les pouvoirs et privilèges accordés comme nécessaires à une compagnie chemin de fer."

Les avocats de la compagnie à diverses époques ont été MM. Jno. Slidell, Thomas Slidell, Christian Roselius, Benjamin et Micou, et Geo. Eustis. Voilà des noms, et des noms qui ne permettent pas de douter que le droit ne fût du côté de la compagnie.

La dernière législation, celle de 1867, sanctionnant la fusion avec certaines parties qui avaient fait avec la ville un bail jusqu'en 1891, montre que le statut continuait à couvrir une période plus longue que celle qui avait été accordée au preneur.

D'après la concession additionnelle de 25 ans, faite en 1835, concession qui a été soutenue en tout temps, on voit que le droit de passage pour la compagnie actuelle ne peut expirer qu'en 1908.

Il est vrai que le chemin du Bayou Sara n'a jamais été construit, mais d'autres conditions très onéreuses avaient été imposées et ont été exécutées. Il faudrait rembourser ces sommes à la compagnie, si on lui retirait l'exploitation de sa ligne, et ce serait plus que la ligne ne vaut, bien qu'elle soit une des plus belles de la ville.

L'affaire a été remise à une nouvelle délibération du conseil qui se réunira en comité général lundi prochain. L'avocat de ville aura eu le temps d'examiner les pièces et documents communiqués par MM. Bayle et Allain Eustis, et il pourra émettre son opinion avec une plus ample connaissance de cause.

L'Université du Sud.

L'Université du Sud est une institution fondée par l'Etat et dont le siège est ici dans une vieille église protestante, siuée au coin des rues Calliope et Prytanée. Elle est réservée aux élèves de couleur, garçons et filles, sans séparation. Cette Université est gouvernée par un corps de Trustees ou d'administrateurs, qui nomme les professeurs et qui fait tout ce qu'il peut pour dépenser le mieux possible l'allocation annuelle de $10,000 établie par l'Etat.

Les fonds, on les prend quand on les reçoit, ce qui n'arrive pas tous les jours, et le gouvernement de l'Université du Sud marche d'une manière peu satisfaisante, excepté pour le Président qui est au mieux avec les Trustees et qui voudrait obtenir le remplacement de quelques professeurs fort estimés.

Il paraît que le président a la langue mielleuse et que sans être de force supérieure en littérature, il n'en produit pas moins d'effet. Mais son côté faible est de laisser péricliter l'Université. Il y avait naguères une quarantaine d'élèves, il n'y en a plus qu'une quinzaine aujourd'hui, et souvent quand les professeurs arrivent ils ne trouvent personne à enseigner.

Le petit nombre de garçons et de filles qui se trouvent là vont jouer dans la cour et ne font aucune attention à la police du président. La situation est donc grave, et il serait bon qu'un rapport fût fait au gouverneur dont le président de l'université est la créature.

Nous avouons du reste que les renseignements que nous avons reçus peuvent n'être pas complets, mais nous n'en insisterons pas moins sur le danger de nonsélection qui courent deux professeurs, menacés, nous assure-t-on, par les intrigues doucereuses du président de l'Université. Nous ne voulons nommer ici personne, mais nous dirons hautement qu'on trouverait difficilement dans la ville des hommes d'une égale valeur pour l'enseignement. Il est bien permis de souhaiter que l'argent de l'Etat soit bien employé.

Louisiane.

L'Etoile d'Ibérie du 18 juin :

Le temps pour la première quinzaine de juin, a été excessivement chaud et sec, sauf dans quelques localités très restreintes, où ont eu lieu quelques orages, nos habitants ont profité de cette embellie pour détruire l'herbe, qui le mois dernier avait envahi leurs champs, un peu de pluie serait maintenant fort désirable en ce qu'une partie du maïs planté de bonne heure forme son épi. Le plant de cannes quoique encore arriéré, rattrape vivement le temps perdu et pousse avec beaucoup de vigueur, les souches s'améliorent et donneront, en mainte endroits, plus que le plant nécessaire à la récolte prochaine; le coton est de toute beauté, bien que jeune et un peu en retard; le maïs est superbe; tant qu'au riz de la pluie serait à désirer, vu le manque de moyens d'irrigation, sauf dans deux ou trois endroits privilégiés; les récoltes secondaires, telles que patates douces, melons, fèves, etc., etc., tout est en bonne voie et si la pluie survient sans trop d'abondance, on pourra, sauf accident, compter sur une excellente récolte, le tout pris en masse, dans notre région.

Le Méridional d'Abbeville (paroisse Vermilion), du 18 juin :

Le temps est chaud. S'il est toutefois avéré que la canne exige une température élevée, nous pouvons dire qu'elle a ce qu'il lui faut. Le thermomètre marque près de cent degrés et nous ne sommes pas encore en été. Grand Dieu! nous allons tous fondre.

—Ça menace, mais ça ne tombe pas. Il nous faudrait de la pluie; les orages sont on ne peut moins fréquents et capricieux. Depuis quinze jours nous étouffons et la poussière nous aveugle. Les dessèchements à vue d'œil. C'en est fait du maïs si le bon Saint Médard ne lâche ses écluses.

—Nous apprenons avec peine que le maïs, comme le papa coton a des ennemis. Nous avons nommé la chenille. Bien des cultivateurs se plaignent de ce dernier parasite. Le maïs dans bien des endroits ne présente plus qu'une tige sèche et sans vie. La récolte pourrait être maigre s'il ne vient quelque fléau propre à détruire ce parasite.

La Sentinelle de Thibodaux du 18 juin :

Depuis la semaine dernière les eaux du Bayou ont baissé de deux pieds, et si cette baisse continue dans les mêmes proportions, il est à craindre que les champs de ris n'en souffrent.

—Mercredi soir, est décédée après une longue maladie, à l'âge de 28 ans 8 mois et 22 jours, Oceana Ophelia L. Cointement, épouse d'Arthur Bernard. Les funérailles ont eu lieu jeudi soir au cimetière de l'église catholique St-Joseph, au milieu d'un nombreux concours d'amis et de connaissances.

Le Louisianais de St-Jacques du 18 juin :

Décidément le beau temps est d'une persistance désespérante !

Il y a trente-cinq jours qu'il n'a plu; ou si peu, en vérité, que ce n'est pas la peine d'en parler. Tout souffre: les cannes, le ris et le maïs. Les légumes aussi sont grillés et rien ne vient à point.

Si l'été continue ainsi, nous rôtirons bien sûr. Le soleil darde ses rayons sur la terre desséchée, et hommes et bêtes halètent et n'en peuvent plus.

La récolte était déjà arriérée d'un mois par les froids tardifs; elle sera encore retardée par la sécheresse.

Cependant, il est possible que lorsqu'il pleuvra enfin,—car il faut espérer qu'il pleuvra d'ici à six mois,—la végétation sera tellement rapide que le temps perdu sera bien vite rattrapé.

—Il y a eu plusieurs cas de rougeole dans notre paroisse, mais cette maladie est généralement très légère lorsqu'il n'y a pas de complication.

Il y a eu cependant un cas fatal, et c'est une jeune fille, une enfant de quatorze ans, qui a été la victime.

La mort est toujours triste, mais c'est surtout lorsqu'elle frappe la jeunesse dans sa fleur qu'elle paraît cruelle et injuste.

Un nombreux cortège de parents, d'amis, de jeunes filles et de jeunes garçons accompagnait, mardi dernier les restes mortels de Corinne Cantrelle au lieu du repos éternel.

Nos compliments de condoléance aux parents si profondément éprouvés.

—L'église paroissiale de la rive gauche avait un air de fête, dimanche dernier, à l'occasion de la première communion des enfants. C'est toujours là une des cérémonies les plus touchantes de l'église catholique. Il y avait au moins cent premiers communiants et premières communiantes, et la foule des fidèles était imposante par le nombre.

Le jeudi précédent était le jour fixé pour la première communion des jeunes filles élèves du Couvent.

Le Courrier de Houma du 18 juin :

Nous rôtissons sous les brûlantes ardeurs du soleil; nous étouffons dans une atmosphère embrasée et nous ruisselons de sueur comme des éponges saturées d'eau. Chaque jour le thermomètre atteint jusqu'à 94° et 96° à l'ombre. Aussi les cas d'insolation se multiplient dans notre paroisse et aux environs; on en cite plusieurs qui ont été mortels: nous en avons eu un dans la paroisse.

—Les récoltes sont splendides comme partout en Louisiane et n'étaient ces déplorables accidents et la brise qui s'était levant à nous venir du nord, inspire quelques inquiétudes pour la santé générale, nous serions vraiment satisfaits, car l'année promet d'être meilleure qu'on ne pouvait l'espérer.

L'Observateur de St-Martinville du 18 juin :

Les récoltes ont une belle apparence; une bonne pluie les ferait paraître encore plus belles.

—Il y aura lundi prochain à 5 heures P. M., à la salle Duchamp une assemblée des souscripteurs pour la branche du chemin de fer de Morgan à St-Mrtinville. On espère que chacun se fera un devoir d'y assister car les différents comités nommés à la dernière réunion y feront leurs rapports et soumettront des propositions de la plus haute importance. Toutes les difficultés étant aplanies et vaincues il ne tient qu'à nous que notre village soit bientôt égayé par le bruit des cloches et du sifflet des locomotives.

—Perrine Jeanne, accusée d'avoir administré du poison à la famille Delhomme, est maintenant dans la prison de paroisse.

Nous avons donné quelques détails de cet empoisonnement dans notre dernier numéro.

—M. Casimir André a failli avoir la main emportée par une des scies du moulin de M. Broussard, lundi. Heureusement qu'il en a été quitte pour une blessure assez dangereuse il est vrai mais qui ne le privera pas de l'usage de sa main.

—A la réunion spéciale du conseil de ville, lundi dernier, M. Tarville Bienvenu a été nommé constable de ville pour l'année qui expirera le premier lundi d'avril prochain.

—C'est qu'il se fait beau notre village, et il grandit à vue d'œil. De tous côtés on répare, de nouvelles barrières se montent, de nouvelles bâtisses s'alignent, et tout cela s'embellit avec de la peinture, et de la chaux. Nos citoyens se piquent d'honneur et bientôt nous pourrons nous vanter d'habiter le village le plus coquet, le plus attrayant de la région Atakapienne ! Aussi nous n'avions qu'à le vouloir.

Assis sur les bords pittoresques et gracieux de notre joli Têche, à la tête de sa navigation, si notre village n'est pas à l'heure qu'il est une ville importante, cela est dû à notre apathie et à notre manque d'énergie. Mais heureusement que l'on a secoué cette apathie, nous entrons dans une nouvelle ère de prospérité et notre énergie secondée par les résultats admirables du chemin de fer qui nous arrive, fera renaître de ses cendres notre beau village si cruellement éprouvé et que des agents jaloux ont chargé à abattre.

Le Banner de la Pointe-Coupée, du 18 juin :

Tout pousse avec rapidité maintenant.

—Le 14 du courant, l'éditeur du "Banner" a reçu trois grabots de coton, dont un envoyé de l'habitation de Mme Charles Girard et deux de l'habitation F. J. Major, le premier était à moitié formé, les autres étaient d'une bonne grosseur.

Le Herald de St-Charles, du 18 juin :

Nous n'avons pas eu de pluie, cette semaine.

—Les prix des provisions des "Dry goods" et des autres marchandises sont tellement élevés à Hahnville, qu'il faut avoir une bourse bien garnie pour en acheter.

—Le fleuve baisse rapidement, et comme le temps indique la sécheresse, les riziers seront probablement forcés d'avoir recours à leurs pompes, bientôt.

—Il y a eu six cas d'insolation, mercredi, aux environs de Hahnville.

Décédée hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 73 ans, dame veuve OMER RAMOS, née Thalie Guillotte, native de la Nlle-Orléans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Ramos, Guillotte, Huard, Buisson et Lafitte, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Villeré, No 219, près Esplanade.

Décédée, le 20 juin, à 7 heures P. M., Mme MARIE CARRASSUS, épouse de FRANÇOIS DUFOUR, âgée de 29 ans, née à Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le corps est exposé encoignure Remparts et Ursulines.

De la part de son mari.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée hier, à 7 heures P.M., Mme MARIE CARRASSUS, épouse de François Dufour, âgée de 29 ans, née à Tarbes, Hautes Pyrénées, France. Messieurs les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de juin, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin Remparts et Ursulines.

Par ordre du Vice-Président pro tem.,
J. LEBLANC.
L. Simon, Secrétaire.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée à la cathédrale St-Louis, samedi 25 juin 1881, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de JEAN SCHWEITZER, ex-président de la Société Française. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve.
21 juin—1 f.

Avis.

$160,000. Nouvelle-Orléans, 20 juin, 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Alex. B. McCroskey, Somerville, comté de Fayette, Tenn., par l'entremise de la banque Union and Planters, de Memphis, Tenn., la moitié du billet No 47,943, tirage à numéro simple, classe "F," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Mille Piastres, mardi, le 14 juin 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Cinq Piastres au bureau de M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, Lne, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

E. B. L'HOSTE,
Commis au change et à l'escompte du Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.
21 juin—1f.

Bureau du Bonded Warehouse Co.—Coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 20 juin 1881.—Conformément à la Charte, l'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu en ce bureau le LUNDI, 4 juillet 1881, de midi à 1 heure de l'après-midi.
R. A. CONRAD, Secrétaire.
21 juin—au 4 juil

Le navire norvégien **Brodrene**, capitaine Kildahl, venant de Gênes, commencera son déchargement, JEUDI, le 23 courant, au poteau No 8, Deuxième District.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 rue Decatur.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire norvégien **Brodrene**, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
BASSETTI & XIQUES,
21 juin—3f 67 & 69 rue Decatur.

Bassetti & Xiques

Successeurs de H. MARINONI.

67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69

En débarquement du navire norvégien BRODRENE venant de Gênes :

1500 caisses Pâtes d'Italie, Macaroni, Vermicelli, Pâtes assorties, Marca Re...
1000 paniers Huile d'Olive Pisquiel de James.
500 caisses Vermouth, Noilly Prat & Co.
110 " Muscat, Frontignan
200 " Vermouth, Martini Rossi.
50 " Bouze Vin de Baudel deCrezza.
100 futailles Porto et Sherry
A vendre par

BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 Rue Decatur.
21 juin—3f

L'UNION FRANÇAISE.

AVIS.

Les Français nécessiteux qui désirent participer à la distribution de secours qui sera faite le 14 juillet par l'Union Française, sont invités à se faire inscrire au siège de la Société, No 9 rue St-Louis. Le bureau est ouvert tous les jours, le dimanche excepté, de 9 h. à 3 h. P. M.

Le Conseil de Direction offre ses remerciements aux personnes qui ont envoyé des contributions. Les fonds sont reçus au bureau de l'Union.

Par ordre de la direction.
Le Président,
FRANÇOIS TUJAGUE.
Le Secrétaire,
H. BILLARD. 19juin—

Magnifique Affaire.

600 0/0 de bénéfice sur le capital.

A vendre, les grands Bains et Ecole de Natation, connus sous le nom de FRASCATI, en West End Lake.

S'adresser sur les lieux à A. M. Mir ou à Mme Vve Chapsia rue St Pierre No 64, N. O.
19 juin—3f

Changement de local.

J'AI l'honneur d'annoncer à ma nombreuse clientèle que j'ai transféré mon magasin de Porcelaine, Faïence, Verrerie et articles de ménage, au coin des rues Royale et St-Pierre.
19 juin—1m. ANT. CASTEL.

Mulets ! Mulets ! Mulets !

LES personnes désirant vendre des mulets pour du comptant, peuvent le faire en les amenant au Dubuque Veterinary Depot de 9 heures à midi, les lundis, mardis et samedis, rue Toulouse, près Remparts. 19 juin—6f

ChemisesFrançaises

—CHEZ—

B. SEMBRE,

Coin St-Louis et Royale.

Reçu par le steamer CLAPEYRON un choix complet de

CHEMISES PARISIENNES,

tout taille, devant toile, avec et sans cols, tous les genres, toutes les grandeurs,

CHEMISES percale couleur, haute nouveauté.
CALEÇONS français toile, article supérieur.

LINGE DE DESSOUS.

Cravattes d'Eté, soie et grenadine,
Cols, Chaussettes, Manchettes, Foulards de Lyon,
Ombrelles, En-Tout-Cas, Bains de mer.

COSTUMES DE BAINS

Pour Dames et Fillettes, toutes les tailles.
EVENTAILS EN TOUS GENRES,
PARFUMERIE IMPORTEE.
Grande spécialité de Voitures pour enfants.

FRAICHEMENT DÉBALLÉ

Un joli assortiment de POUPÉES françaises et HAMACS incassables.

HAMACS MEXICAINS

Et bien d'autres articles trop long à énumérer. Toutes ces marchandises importées de première main seront vendues à prix extrêmement modérés.
Sfmin—1m—Dim.Mer.Jeu.

Avis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, Nlle-Orléans, 16 juin 1881.

L'ATTENTION DU PUBLIC EN GENERAL est appelée sur les lois et les ordonnances suivantes, à savoir :

"Il ne sera permis à aucun charretier ni à personne de conduire un cheval, une charrette ou voiture, brouette ou autre véhicule quelconque, sur le trottoir ou la banquette d'aucune rue, sous peine d'une amende, etc ;" et de plus

"Personne n'effacera les enseignes des barrières de bâtisses publiques ou privées en cette ville, en coupant, cassant, peignant, ou de quelque façon que ce soit, n'effacera des enseignes ou ne détériorera les propriétés.

"Personne, malicieusement, ne sonnera ou ne frappera aux portes, ou ne dérangera les sonnettes et marteaux; quiconque violera cette ordonnance sera à payer une amende pas moindre de $5 ni plus de $25; une moitié de l'amende sera donnée à l'informateur, et à défaut du paiement de l'amende, la personne coupable sera emprisonnée pendant pas plus de dix jours."

La police a reçu des instructions positives de mettre rigoureusement en vigueur ces ordonnances à partir de leur publication dans les journaux.

Par ordre de
B. T. WALSHE,
18juin—6f Maire par intérim.

CHEMISES FRANÇAISES.

H. DAMIENS,

Coin Royale et Toulouse.

Annonce respectueusement à ses clients qu'il vient de recevoir par le dernier Steamer un assortiment complet

DE

CHEMISES FRANÇAISES

De tous genres et de toutes grandeurs, à cols rabattus, à cols droits et sans cols.

Très joli choix de CHEMISES PERCALE nouveaux et jolis dessins.

L'attention des acheteurs est appelée sur une certaine qualité de

CHEMISE DEVANTS TOILE

Parfaitement conditionnée, solidement cousue à cols ou sans cols, qui sera vendue

A

$30 la Douzaine,
3 Chemises pour $5.

En déballage par le steamer Mobile COSTUMES de bains, BONNETS de bains, CALEÇONS de bains, SANDALES pour bains.

PARFUMERIES FINES
ET
MERCERIES de toutes sortes.
18juin—

ROEDERER CHAMPAGNE.

50 caisses de 12 Btles Champagne L. Roederer
20 do 24/2 do do do
20 paniers de 24 do do do
20 do 50/2 do do do

CRUSE ET FILS FRÈRES.

350 caisses Vin rouge et blanc de Bordeaux de cette maison justement renommée pour son grand stock de vins fins. Chaque bouteille a une enveloppe de fil de fer qui est une garantie contre les imitations.

Château Lafite, Médoc.
Do Giscour, Margaux.
Do Léoville, St-Julien.
Do Yquem, Sauterne.
Do Latour Blanche, Haut Sauterne.

OTARD, DUPUY & CO.

3/2, 4/4 et 15/2 pipes Vieux Cognac, 1878, 1875, 1872, 1865, 1850, 1842 et S. O. P.

J. L. DUBET & CO.

100 caisses de 12 Btles Huile d'olive Vierge,
20 do 6 Magnums do do

DIVERS. DIVERS.

125 paniers Huile d'olive, Pisquiel,
150 do do A. Paget,
150 caisses Vinaigre de vin, Cosset, jne.
100 do Vermouth, Martini Sola,
90 do Macaroni d'Italie en paquet de 1 liv.
10 do Absinthe E. Pernod,
10 do Kirsch, do
10 do Liqueur de la Grande Chartreuse,
25 do De 12 Btles Gin de Hollande,
10 do De 12 cruchons de do
25 do Fromage Tête de Maure,
2 do Fromage Pâte Grasse,
25 do De 12 flacons Olives Verdales,
25 do do do de Séville.
100 barils Bass & Co Pale Ale,
100 do Guiness Porter,
16 barriques Vin Rouge 1ère Côtes,
10 do Vin Rouge Bassens,
10 do Vin Rouge St-Emilion.
En magasin et en débarquement à vendre par

A. M. & J. SOLARI,
Successeur de
J. B. SOLARI & SONS,
Coin Royale et Douane.
19 juin—3f.

H. BILLARD,

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

80 RUE DE CHARTRES,
Coin Bienville. Nlle-Orléans.

Cazeaux—Traité des Accouchements 1 volume in-4° relié, 1178 pages........$8 00

Dorvault—L'Officine, 1 volume in-4° relié, (dernière édition 1882) pages........$9 50

Bouchardat — Formulaire magistral (1881, 1 volume in-12°, relié, 685 pages.$3 00

St-Vincent—Médecin des Familles........$1 75

Corlieu—Aide mémoire du Médecin, chirurgien et accoucheur, 1 volume in-12°..$3 50

Raspail—Manuel Annuaire de la Santé (1881) Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in-12° cartonné........$0 50

Agence Générale pour tous les Journaux Français.

Abonnements avec primes gratuites

Reliures en tous genres.
Abonnements à la Lecture.
19 juin—

WM. E. MURPHY,

AVOCAT,

A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE,

Consultations de 2 à 3 heures, en français et en anglais.
6avril—

A LOUER.

RESIDENCE MARITIME

A la Baie St Louis.

Parfaitement meublée.—PIANO.—BUGGY.—VERGER—JARDIN.—Wharf et cabanes à bain en excellent état.

Un des sites les plus pittoresques et les plus agréables de la Baie. Le tout en parfait état de réparation. Prix $600.

S'adresser à
C. R. GIRARDEY,
17 juin—7f 31 rue du Camp.

Cuisinière.

ON demande une bonne CUISINIÈRE au No 94, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement.
18 juin—

ENTREPOT DE TAPIS,

17.....RUE DE CHARTRES.....17

1500 Rouleaux de

NATTES

DE CHINE,

Tous les genres les plus nouveaux et assortis.
Le plus grand stock en ville.

ARTICLES DE TAPISSERIE

A. Brousseau's Son.

Les prix conviendront à tous.]
3 avril—

AVIS.

Bonne occasion.

A vendre pour cause de retraite des affaires.

A des conditions libérales, une Boulangerie située rue North Peters No 220, entre Elmire et Désiré, consistant :
Deux [2] charrettes à pain,
Un [1] wagon à quatre [4] roues,
Une [1] charrette à bois, 2 chevaux.
Et tous les ustensiles de la dite boulangerie en parfait état.

Le stock de farine, bois et fourrage sera vendu séparé, suivant inventaire ou tout autrement au gré de l'acquéreur.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux à M. H. MOREAU, propriétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 juin 1881.
12 juin—1m

HUILE D'ASSURANCE.

LA MARQUE DE COMMERCE

PROTÉGÉE PAR UN DÉCRET

—DE LA—

Cour Suprême.

Une des dernières causes sur lesquelles la Cour Suprême s'est prononcée avant de s'ajourner, a été celle de la Compagnie dite: Insurance Oil Tank Company vs. John H. Scott. La Compagnie a enjoint M Scott de se servir de sa marque de commerce "Huile d'Assurance." L'opinion unanime de la Cour, énoncée par M. le Juge Fenner, était en faveur de la demanderesse, la Compagnie Oil Tank Insurance.

Nous reproduisons ci-après quelques passages de la savante décision qui ont trait à l'origine du nom et à la fabrication de l'Huile d'Assurance, à sa sûreté absolue, à son importance aux yeux du public et à son titre à la protection de la marque de commerce contre tout empiètement.

"Les témoignages prouvent qu'antérieurement à 1872, la plus grande partie des huiles d'éclairage provenant du pétrole, alors sur le marché, étaient peu à l'épreuve du feu, et conséquemment inflammables, et aussi produisaient des vapeurs qui, avec certaines combinaisons de l'air atmosphérique se manifestant, devenaient explosibles et fréquemment occasionnaient la perte de vies humaines et de propriété. D'autres huiles, alors en usage, non inflammables ni explosibles, étaient défectueuses pour l'éclairage et ne possédaient pas les autres qualités requises pour les rendre propres à l'usage domestique dans des lampes ordinaires.

On demandait alors publiquement et urgemment une huile d'éclairage de ce genre qui réunit à une sûreté parfaite les autres qualités nécessaires pour l'usage des familles.

Afin de répondre à cette demande, la demanderesse a entamé des négociations avec certains raffineurs d'huile à Cleveland, Ohio, pour la production d'une huile d'éclairage ayant certaines qualités désirées quant à la couleur, gravité spécifique, le degré d'ignition et l'épreuve du feu.

La demanderesse réussit, en 1873, à se procurer une huile, fabriquée pour elle et sous ses ordres, huile réunissant les qualités voulues; la quelle, après examen, gagna la faveur publique et la recommandation du Bureau de Santé de cet Etat et des compagnies d'Assurances de la Nouvelle Orléans et d'autres villes.

A cette huile, la demanderesse donna le nom de: "**Huile d'Assurance**", et adopta ce nom comme sa "marque de commerce" sous laquelle elle vendit cette huile particulière, pour la distinguer non seulement des autres huiles différentes, mais aussi de toutes les huiles vendues par d'autres qu'elle."

. . . .

"En vertu de la qualité de l'huile et avec l'aide d'agences actives et d'annonces coûteuses, la demanderesse parvint à se créer un vaste commerce en cet Etat et en les Etats voisins, commerce profitable pour elle et avantageux pour le public—les témoignages établissent qu'il n'est jamais résulté d'accident de l'usage de cette huile "d'Assurance".

Le défendeur rival marchand d'huiles en cette ville, après que l'huile de la demanderesse eût acquis sa réputation, commença de préparer et de vendre une huile, comme l'Huile d'Assurance, et fit faire une plaque en métal le Fac Similé de celle dont se servait la demanderesse et avec laquelle il estampillait les canettes renfermant son huile et les vendait sur le marché.

La demanderesse a institué le procès actuel pour prévenir, par injonction, l'usurpation de sa marque de commerce, et pour obtenir des dommages."

. . . .

Comme conclusion, nous considérons que l'intérêt du public, qui est un motif important pour protéger les marques de commerce, est particulièrement compromis dans une affaire comme celle-ci. Si, comme le démontre les témoignages, la demanderesse a dirigé ses affaires de telle sorte, qu'elle a inspiré au public la confiance que l'Huile d'Assurance, fabriquée pour elle et vendue sous cette marque de commerce, est non seulement utile et convenable, mais aussi absolument sûre pour l'éclairage, et ainsi s'est créé un commerce important basé sur cette confiance, nous croyons que la demanderesse et le public ont droit à une protection de leurs relations mutuelles de confiance d'une part, et de leur patronage de l'autre.

Il se peut, comme le prétend le défendeur, que l'huile vendue par lui sous la marque de commerce de la demanderesse, soit égale, sous tous les rapports, à celle de la demanderesse. Mais si le défendeur peut se servir de cette marque de commerce, d'autres marchands moins consciencieux peuvent s'en servir pour des huiles inférieures et dangereuses; et le public en cela perdrait cette sécurité dont il est certain en achetant l'huile ainsi marquée et le commerce de la demanderesse serait détruit.

Le défendeur ne peut, en justice ou en droit, travailler à l'aide de la réputation, de la sagacité commerciale ou de l'entreprise de la demanderesse qui sont représentées et trouvent leur force dans sa marque de commerce.

Nous ne trouvons pas dans les témoignages de preuve suffisante pour baser une estimation de dommages.

Il est donc ordonné, adjugé et décrété que le jugement duquel il a été fait appel soit renversé, et il est maintenant adjugé et décrété que l'injonction primitivement lancée soit rétablie et rendue perpétuelle; et que la demande de dommages de la demanderesse soit repoussée comme en un cas de non-procès. Le défendeur et pétitionnaire de l'appel devra payer les frais dans les deux Cours."

Le droit exclusif de la Compagnie Insurance Oil Tank à sa marque de commerce "Huile d'Assurance," est ainsi pleinement soutenu par la plus haute autorité judiciaire, et tous les marchands de bonne foi et responsables qui désirent acheter et vendre la véritable Huile d'Assurance doivent conclure des arrangements avec la Compagnie ou ses agents pour des approvisionnements réguliers.

Le prix a été réduit de telle façon que l'Huile d'Assurance est maintenant à la portée de tous les consommateurs. Les parents qui tiennent à la vie de leurs enfants et à la sécurité de leurs demeures, ne doivent risquer aucune autre huile dans leurs lampes de famille.

Tout grocer ou marchand au Sud et dans l'Ouest, qui vend la véritable Huile d'Assurance peut montrer à ses clients la

MARQUE DE COMMERCE
HUILE D'ASSURANCE
I. O. T. Co.

et les signes et factures prouvant que l'Huile vient du magasin de la

Insurance Oil Tank Company
96 et 97 RUE GRAVIER,
Nlle-Orléans, Lne.,
ou à l'Agence générale de l'Ouest,
C. W. ROBINSON,
41 West Second Street,
13 juin—1m Cincinnati, Ohio.

AVANT

de faire un achat on aime à savoir où on le fera avantageusement et c'est bien avec raison, car peu de maisons savent s'attirer l'entier patronage des chalands; ceci explique la popularité de certains établissements et la préférence qu'on leur accorde. Il ne suffit pas seulement de faire de grandes promesses, dans les annonces, mais il faut encore justifier ces promesses c'est ce qui fait avec avantage notre grand magasin coin Canal et Baronne et ce qui fait que

DE

plus en plus le public s'y porte et continue à s'y porter depuis des années, rien ne sera négligé pour faire augmenter, si c'est possible, la vogue du rendez-vous de tout le monde; là tout est de première qualité et les prix toujours satisfaisants. Pas de surprise pour personne; pas un prix pour l'un et un autre prix pour l'autre, mais un prix fixe! c'est le seul genre de vente où l'acheteur est vraiment protégé.

PARTIR

sans emporter tout ce qu'il vous faut en fait de provisions de bouche, cela se comprend, on en trouve partout, mais ne pas vous munir d'un bon lot de souliers, cela se comprend moins, car il n'y a pas de doute que vous ne trouverez pas avantage à vous chausser dans les villes de bains, surtout quand vous avez ici la maison par excellence pour être admirablement chaussé à peu de frais.

POUR

les enfants il est presqu'impossible de rien trouver de convenable, en dehors d'une maison qui écoule beaucoup de souliers, parce que cet article se détériorant très vite, ne peut être gardé frais longtemps, à ce titre notre maison Canal et Baronne ne laisse rien moisir et tout s'y vend à mesure que ça arrive, donc: du frais, du frais et toujours du frais, ce qui est un avantage dont profitent les nombreux clients de l'établissement.

LA

chaussure la plus fine a été introduite ici par le propriétaire de la maison dont nous nous occupons ici, et chaque saison voit s'améliorer et les coupes et les genres et les qualités; à force de travail il est arrivé à livrer la perfection même à des prix presqu'aussi bas qu'on demandait jadis pour un article inférieur; aussi les dames les plus difficiles à chausser y ont-elles trouvé chaussures à leurs pieds et plus ça va et plus on y va, parce que plus ça va et plus la vogue augmente, parce que dès que l'on donne son pied à chausser, on dit: "ça va!" et tout satisfait l'on paie et l'on part pour la

CAMPAGNE

tout heureux d'avoir les pieds à l'aise.

Les familles qui ont l'intention de quitter la ville ne pourront rien faire de mieux, avant de boucler leurs malles de faire bonne provision de chaussures car là-bas il n'y a pas la variété que vous trouverez ici, et les prix sont loin d'y être doux, donc faites votre liste et

ALLEZ

faire votre provision de Souliers

A

L'ETOILE ROUGE

GRUNEWALD,

127 RUE DU CANAL,
Grunewald Hall, 18 Baronne St.

PIANOS

Des plus célèbres fabriques :
STEINWAY, WEBER, PLEYEL, KNABE, FISCHER.

ORGUES

des célèbres fabriques de CLOUGH & WARREN et PELOUBET & Cie., aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Instruments à musique de toutes [les variétés et en assortiment immense. Morceaux de Musique, Cahiers de Musique, Cordes, Boîtes à Musique, Tambourins, Couvertures et Pupitres d'importation directe, et des genres les plus élégants.

Envoyez chercher des catalogues. Venez nous voir à nos deux magasins, avant d'aller ailleurs. Nous cherchons à plaire en donnant des GARANTIES et pleine satisfaction.

Adresse :
LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
20janv—

Le Mathushek Droit

LE SEUL PIANO DROIT QUI N'EST JAMAIS DISCORD.

Depuis les cinq dernières années, les facteurs de Pianos Forte ont fait de grands efforts pour construire un Piano pouvant résister au climat sévère. Ils ont essayé de plusieurs moyens et ont fait usage (mais l'ont abandonné) de la plaque double en fer. Ils ont fait leurs boîtes solides avec d'immenses blocks de bois, et, nonobstant, le plus grand nombre de Pianos Droits n'ont pas donné un résultat satisfaisant pour cette raison, que les marteaux SONT TOUS PLACÉS DANS UNE PLANCHE EN BOIS fixée à la plaque en fer, planche qui, à toute variation de température, se déplacera ou enflera, enlevant au Piano son bon ordre et son accord.

Les Pianos Mathushek Droits, sous ce rapport, sont faits d'une plaque épaisse de fer façonnée de manière à recevoir des cavités en bois dans lesquels les marteaux sont placés; ces marteaux sont fixés directement à la plaque en fer et ne peuvent être mus par aucun dérangement du bois.

Des marteaux, la corde passe par une forte agrafe en cuivre vissée à une plaque en fer, puis à travers la table d'harmonie, et est adaptée à un marteau à l'autre extrémité de la plaque de fer, produisant ainsi un Piano des plus solides et des plus forts qui aient jamais été construits.

Comme ton, travail et fini général, le Mathushek Droit ne peut être surpassé; il devient d'un usage très répandu et sa popularité s'accroît constamment.

Nous serons très obligés si vous venez voir ces Pianos. Nous acceptons aussi en échange de vieux Pianos à des prix libéraux et recevons de faibles paiements mensuels.

P. WERLEIN,

135 RUE DU CANAL,

Le premier Magasin de Pianos, Orgues, Musique et Instruments de Musique. 12avl—

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rue-de-chaussée). 6 oct—

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Offriront à partir de LUNDI, 13 du courant, le reste de leur fonds de marchandises de Printemps et d'Eté, à des prix grandement réduits. L'attention spéciale est appelée sur leur assortiment de

Linons toile imprimés,
Ginghams Zéphyr,
Satins imprimés français,
Organdies et Jaconats français.
Grenadines françaises en couleur,
Etoffes à robes de laine françaises,
Suisses à pois et à dessins.
Mousselines blanches, etc., etc.
12 juin—

On demande

Chez LÉON GODCHAUX,
31 et 33 rue du Canal,

100 ouvriers-tailleurs pour paletots.
75 do pour pantalons.
75 do pour gilets.
On fournira de l'ouvrage pendant toute la saison. Des prix libéraux seront payés à de bons ouvriers. 9 juin—14f

Avis.

LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à
CASH,
12 fév— Lock Box 2500 N. O. P.

Avis aux bouchers.

A louer.—Plusieurs tables au marché "Bazar" pour débiter de la viande. S'adresser à
A. FRECHOU
4 juin— Collecteur du dit marché.

Ecole de Garde-Malades.

LE Conseil des Administrateurs de l'Hôpital de Charité a, par une résolution votée à un de ses derniers meetings, décrété la fondation d'une Ecole de Garde-Malades. Les femmes qui désirent recevoir une instruction complète, et obtenir un diplôme régulier à la fin de leurs études, devront s'adresser à mon bureau de 9 à 11 heures du matin.

Dr JOHN H. PIKE,
Secrétaire et Trésorier,
1er juin—1m Hôpital de Charité.

Grocerie à vendre.

GROCERIES. On propose de vendre pour cause de changement d'affaires, UNE GROCERIE située dans un quartier central du deuxième district, ayant une excellente clientèle au comptant. S'adresser pour les conditions, qui seront libérales et avantageuses à l'acquéreur, à AUGUSTE ROUXET, rue Decatur No 91.
19 juin—7f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 JUIN—CLASSE No 145.

Tirage de 4 heures P. M.

63	46	74	68	6	30	71	66	42	7	11	35	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons ici nos signatures
Ce 20 juin 1881—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
[illegible]
Directeurs.

[illegible]